

## SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 04 avril 2025

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 31/03/2025 Le quatre avril deux mille vingt-cinq à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Élise BOUQUET.
<b>Présents : 5</b>	<b>Présents :</b> Madame Élise BOUQUET, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER
<b>Votants : 5</b>	
<b>Pour : 5</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Excusés :</b> Madame Laure LAMETH
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Chrystel VALLY

---

### Objet : Délibération sur le compte financier unique 2024 - Commune de SAINT GAL - 2025\_DE\_003

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	75 031,72	0,00	3 772,87	0,00	78 804,59
Opérations exercice	111 529,45	148 772,17	69 016,51	65 340,42	180 545,96	214 112,59
Total	111 529,45	223 803,89	69 016,51	69 113,29	180 545,96	292 917,18
Résultat de clôture		112 274,44		96,78		112 371,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	327 544,53	248 337,30	327 544,53	248 337,30
Total cumulé	0,00	112 274,44	327 544,53	248 434,08	327 544,53	360 708,52

Résultat définitif		112 274,44	79 110,45			33 163,99
--------------------	--	------------	-----------	--	--	-----------

Monsieur GOAREGUER Jean-Luc se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Madame BOUQUET Elise vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur GOAREGUER Jean-Luc pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Jean-Luc GOAREGUER

Chrystel VALLY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 07/ 04/ 2025  
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de reception de l'AR: 07/04/2025

048-214801532-2025\_DE\_003-DE

A G E D I